

Conseil d'école du mardi 05 novembre 2024

École maternelle Larrey

Procès verbal

Sont présents :

Les représentants des parents d'élèves Mesdames Lydie GAILLARDIN, Marlène DE LUCA, Anélie TACONET, Aurore CRESSIER, Mme BLEUZE Maurine et Hélène DELAMOU et Mrs Benjamin LEGER et Stéphane BENETON,

Madame BRULLEZ, directrice accueil collectif pour mineurs,

L'équipe enseignante Mesdames Sophie BENETTI, Elisa VELOZZO, Véronique GIEN, Aurélie HIRAUX, Emmanuelle VIRELY, Gabrielle SAUVAGE et Magalie GIBERT, directrice.

Sont excusées :

Mme NOTEBAERT Céline, Inspectrice de Éducation Nationale,

Mr AVENA Christophe, adjoint au Maire de Dijon,

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, M. TRUAISH,

Mme Ophélie BRIGNOLI, enseignante.

Mr Julien STURM, représentant de parents d'élèves.

La réunion commence à 17h32.

1. INSTALLATION DU CE

- Tour de table,
- Rappel du rôle des représentants Parents d'élèves.

2. RENTRÉE SCOLAIRE 2024

L'effectif de l'école est de 127 enfants pour 6 classes.

Les effectifs sont actuellement répartis ainsi :

- 19 enfants en PS classe de Mmes GIEN et HIRAUX
- 20 enfants en PS classe de Mmes GIBERT et VIRELY
- 22 enfants en MS classe de Mme BLONDON
- 22 enfants : 12 MS et 10 GS Classe de Mme SAUVAGE
- 22 enfants : 13 MS et 9 GS Classe de Mme BENETTI
- 22 enfants en GS Classe de Mmes BRIGNOLI et VELOZZO

4 ATSEM – Mmes FERTAT Sylvie, MAURIN Catherine, WOIRIN Elisabeth et BAUDOIN Sophie.

5 élèves en situation de handicap sont accueillis dans les classes de l'EM Larrey. Ces élèves bénéficient de l'aide d'une AESH. Nous comptons 4 AESH : Mmes BOBILLIER MONNOT Sylvie, Mme REVERET Fanny, EMERI Laétitia et M. CLAVEL Emmanuel.

Il est beaucoup trop tôt pour faire des prévisions pour l'année scolaire prochaine 2025/2026.

3. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ÉCOLE

Une seule liste constituée et présentée aux élections pour l'année scolaire 2024/2025.

Nombre de parents électeurs : **232**

Nombre de votants : **175**

Soit un taux de participation de **75,43 %** (supérieur au taux de l'année précédente qui était de 66,65%)

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **25**

Les parents inscrits sur la liste sont élus avec **150 voix**.

4. LE PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'école 2020/2023 :

Les 3 axes ont été fixés par le ministère :

AXE 1 - priorité départementale : « *apprendre et réussir : favoriser la maîtrise des fondamentaux* »

→ pour l'école : « **améliorer l'investissement des élèves dans l'apprentissage des fondamentaux** »

AXE 2 - priorité départementale : « *garantir le bien être, conforter une école bienveillante et exigeante* »

→ pour l'école : « **renforcer les liens avec les familles** »

AXE 3 - priorité départementale : « *prendre en compte les besoins et les potentiels de chacun pour construire une école inclusive* ».

→ pour l'école : « **améliorer et valoriser les relations et les échanges entre élèves ou entre groupes d'élèves** »

Pour rappel : des projets annexes ont été indexés au projet d'école pré-cité.

1/ Projet E3D (Axes 1 et 2 du Projet d'École) : École/Établissement en Démarche de Développement Durable, L'EM Larrey s'est engagée dans une démarche globale de développement durable. qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux Objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

Le premier comité de pilotage constitué aura lieu le jeudi 21 Novembre 2024 à 16h05.

Le Compte rendu sera déposé sur le site de l'école dans l'onglet « E3D ».

Pour information, l'école a obtenu le **niveau 2** grâce aux différentes actions menées par l'équipe enseignante et quelques parents. Nous avons également mené des actions en partenariat avec l'école élémentaire qui seront poursuivies cette année scolaire.

2/ Projet «Tandem Solidaire» (Axes 1, 2 et 3 du Projet d'École)

Le dispositif des Tandems Solidaires permet de mettre en relation les établissements scolaires et les associations de Bourgogne-Franche-Comté œuvrant dans les domaines de la coopération, de la solidarité internationale, de l'éducation et du développement durable.

L'objectif est de mener, en binôme et sur une année scolaire, un projet concret d'éducation à la citoyenneté mondiale avec un groupe d'élèves de la maternelle au lycée. 3 classes ont été investies dans ce projet. L'école souhaite continuer le travail commencer avec les élèves cette année.

3/ Projet « École du dehors » - (Axes 1, 2 et 3 du Projet d'École)

Il s'agit de permettre aux élèves d'explorer le monde extérieur tout en développant leur créativité, leur curiosité et leur compréhension de l'environnement qui les entoure. Non seulement cela fournit un cadre d'apprentissage inspirant, mais cela encourage également l'activité physique et l'exploration libre.

4/ Éveil à la diversité 3/ Projet « Éveil à la diversité Linguistique » - (Axes 1, 2 et 3 du Projet d'École)

Il s'agit d'un travail global, le plus souvent comparatif, qui porte à la fois sur la langue ou les langues de l'école et sur l'éventuelle langue étrangère apprise.

Cela repose sur une forme innovante d'éducation au langage et aux langues pour tous les élèves dans une logique inclusive de l'enseignement-apprentissage permettant de dégager les universaux du langage.

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement intérieur a été adressé à l'ensemble des membres du CE par mail. Il doit être « voté ». Il est remis à l'ensemble de l'assemblée pour une éventuelle lecture.

L'ensemble de l'équipe pédagogique a remis au goût du jour le règlement intérieur de l'EM Larrey.

Le paragraphe portant sur les retards a été modifié : Il est demandé aux familles de prévenir s'il s'agit d'un retard « prévu » (rendez-médical notamment).

Mme GIBERT rappelle l'interdiction de l'usage du téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement et que l'accès aux jeux de cour sur les temps « des entrées et des sorties » n'est pas autorisé. Ce présent règlement intérieur est soumis au vote de l'assemblée :

Nombre de votants : 13

Nombre de votes : 13

Ce présent règlement intérieur est soumis au vote de l'assemblée et voté à l'unanimité. Il sera affiché dans le hall d'entrée de l'école et sera envoyé par mail aux familles. Un accusé de réception sera déposé dans les cahiers de liaison des enfants.

6. LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire intervient en complément des moyens financiers mis à disposition de l'école par la Ville de Dijon, pour assurer les petites dépenses liées aux projets des classes, ainsi que le financement de certaines activités exceptionnelles (voyages par exemple).

Les ressources principales sont :

- La participation volontaire des familles
- Les bénéfices réalisés sur les ventes de photos de classe et photos de carnaval
- Le marché de Noël,
- La fête de l'école,

Le solde est à ce jour de 4 621,09 €.

Les dépenses depuis la rentrée concernent l'assurance de la coopérative 382,00 €, des achats pour les classes pour un montant de 436,00 €, la Sacem 135,00 €.

La participation des familles avec les dons s'élève actuellement à 1097 €.

Nous remercions l'ensemble des familles de leur généreuse participation.

Pour mémoire, la Ville de Dijon a mis à disposition de l'école pour l'année 2024 :

- Pour l'achat de fournitures : papier, crayons, colle, peintures, livres, jeux, matériel de motricité ... : 4953, 00 € soient 39,00 € par enfant (2024/2025 : 127 enfants).
- L'école bénéficie également de budgets pour les abonnements, les timbres postaux, produits pharmaceutiques et des cartes PASS pour les transports DIVIA.

7. PROJETS d'activités à caractère exceptionnel

- Décloisonnement grande section
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 15h00, les élèves de grande section sont pris en charge par les enseignantes des autres classes pour des activités pédagogiques de remédiation, de consolidation ou d'entraînement.
Les axes et compétences sont définis au préalable par les enseignantes concernées par les niveaux de classe.
- Activités à la piscine
Les élèves des classes de GS iront à la piscine de Fontaine d'Ouche.
-Pour la classe de Mesdames Brignoli/Velozzo du 06/01 au 04/04/2025 (stage filé), le lundi matin séance dans l'eau de 9h40 à 10h20,
-Pour la classe de Mmes Benetti et Sauvage seuls les élèves de GS sont concernés du 05/06 au 27/06/2025 (stage massé), tous les matins de 10h20 à 11h00.

- Spectacle La tête de mule
La compagnie a présenté aux classes de GS (Mme Brignoli), de MS (Mme Blondon) et de MS/GS (Mme Benetti) le spectacle au théâtre de Fontaine -d'Ouche et gratuitement. Nous remercions de nouveau la compagnie de nous avoir permis d'accéder à un moment de partage. Les enfants ont été emportés par cette représentation.

DATES IMPORTANTES :

- **Marché de Noël** : vendredi 06 décembre de 16h05 à 18h00.
- **Goûter de Noël** : mercredi 11 décembre 2024 matin
- **Spectacle de Noël** : vendredi 13 décembre 2024 matin.
- **Goûter de Carnaval** : mercredi 19 mars 2025 matin
- **Photo de l'école** : mercredi 7 mai 2024 matin
- **Les Olympiades** : jour à définir
- **Fête de l'école** : jour à définir

Pour Noël et carnaval, les parents ne sont pas présents. Ils sont invités à fournir le goûter. Pour la fête de l'école, Madame GIBERT invitera les parents à une réunion de préparation en janvier.

Sorties (prévues ou réalisées)

- **Classe de PS - GIEN Véronique et HIRAUX Aurélie**

École du dehors
Sortie Bibliothèque

- **Classe de MS-GS-BENETTI Sophie**

Bibliothèque (3 sorties à la bibliothèque dans l'année)
École du dehors

Spectacle – La tête de mule

La quinzaine de la Maternelle – ateliers Arts visuels et Jeux mathématiques – échange de service avec la classe de PS de Mme Gibert.

- **Classe de PS – GIBERT Magalie et VIRELY Emmanuelle :**

École du dehors
Bibliothèque

La quinzaine de la Maternelle – ateliers Arts visuels et Jeux mathématiques – échange de service avec la classe de MS/GS de Mme Benetti.

- **Classe de GS – VINCENT Ophélie et VELOZZO Elisa**

Spectacle – La tête de mule

- Bibliothèque (3 séances)

- **Classe de MS – BLONDON Angéline**

Spectacle – La tête de mule
Bibliothèque

Pour ces sorties (comme pour d'autres activités ayant lieu dans les classes : ateliers cuisine, activités de motricité nécessitant un encadrement renforcé...), les parents volontaires sont sollicités pour aider à l'encadrement des élèves.

Pour les sorties sur le territoire du Grand Dijon, la ville prend les transports DIVIA en charge en fournissant des « Pass » à l'école.

- **Poursuites des PROJETS annexés au projet d'école :**

Tandems Solidaires : La DASEN ainsi qu'un parent d'élève nous ont sensibilisés sur le dispositif « Les tandemsSolidaires ». Celui-ci permet aux élèves de participer à un projet d'éducation à la citoyenneté mondiale durant une année scolaire. Ce projet est construit par un binôme constitué d'une équipe éducative (EM Larrey) et d'une association qui œuvre dans un des domaines suivants : éducation à la citoyenneté mondiale, coopération et/ou solidarité internationale, développement durable. Grâce à ce dispositif, un soutien technique ou financier est apporté au binôme pour définir, mettre en place et valoriser les actions menées avec les élèves.

Nous collaborerons avec l'association dijonnaise **Euphorbe en Illabakan** qui a pour objet de soutenir moralement et financièrement **Euphorbe en Développement**, ONG locale qui a été créée en vue de venir en aide au village touarègue d'INWAGHEUR au Niger.

Les classes de GS (Mme Brignoli), GS/MS (Mme Benetti) et PS (Mme Gibert) se sont donc engagées sur le dispositif.

La labellisation E3D – École en Démarche de Développement Durable :

Un appel aux parents sera réalisé en vue de définir ou de proposer un ou des projets visant à sensibiliser voire mobiliser les enfants sur le respect, la protection de l'environnement.

Un comité de Pilotage constitué de parents représentants les enfants, d'enseignantes sensibles au projet, de la directrice et d'une représentante du périscolaire se réunira le

Pour rappel, le comité de pilotage se rencontrera 2 fois dans l'année.

- **Les sorties « de fin d'année » ne sont pas encore programmées.**

8.1- POINT SÉCURITÉ

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le jeudi 03 octobre 2024 matin pour les classes situées à l'École Maternelle. Un autre exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 26 septembre 2024 pour les classes situées dans le bâtiment de l'école élémentaire.

Un second exercice sera réalisé durant le 3^{ème} trimestre 2025.

Un exercice PPMS « attentat/intrusion » (confinement) a été organisé le jeudi 10 octobre 2024 matin pour les classes situées à École Maternelle le lundi 14 octobre 2024. Un exercice PPMS « risques majeurs » sera réalisé avant les congés de février 2025.

RAPPEL Plan VIGIPIRATE – Suite à l'attentat terroriste qui a eu lieu le 13/10/2023, le premier ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau « Urgence Attentat », soit maximale sur l'ensemble du territoire.

8.2 - POINT SANTÉ

Quatre PAI sont mis en place, 1 pour complication en cas de fièvre, et 3 pour des problèmes d'asthme.

Un bilan de santé par le service de Protection maternelle et infantile (PMI) sera effectué pour les enfants nés entre le 1er juin 2020 et le 30 juin 2021.

Un dépistage visuel sera également réalisé prochainement par la PMI pour les enfants de PS.

8.3- TRAVAUX

Petits travaux :

- Les petits travaux d'entretien sont globalement assurés assez rapidement.
- **La directrice, Mme Gibert, souhaite alerter les services de la Mairie au sujet de l'égommage des arbres de la cour de récréation.**

9. Les temps d'accueils PÉRISCOLAIRE

Nous avons mis en place un protocole de fonctionnement Péricolaire/École que nous nous efforçons de respecter. Globalement, l'équipe du péricolaire ainsi que l'équipe enseignante travaillent ensemble dans l'intérêt des enfants. L'équipe des animateurs est investie, bienveillante et propose de belles activités aux enfants.

Prise de parole de Mme BRULLEZ :

- 3 animateurs sur le temps du matin / 8 agents en pause méridienne / 6 personnes pour le TAP,
- Restauration scolaire plus de 88 enfants le fréquentent. Un seul service cette année pour les MS et PS côté maternelle,
- TAP : la fréquentation s'élève à 53 enfants. L'encadrement est assuré par les agents d'animation et les ATSEM.
- Nombre d'enfants fréquentant les temps péricolaires : Environ 17 enfants le matin et 19 le soir.
- Environ une dizaine d'enfants fréquentent le centre extra-scolaire le mercredi après-midi.

Divers projets seront mis en place cette année dont les objectifs s'articulent autour du projet pédagogique. Les 4 axes sont les suivants : Génération actrice et citoyenne, génération de la transition écologique, génération de l'ère numérique.

Exemples de Projets : chouette cantine avec la lecture des menus de manières ludique et conviviale, porteuse de davantage de sens, 'l'aménagement du jardin, la semaine du goût, la décoration du péricolaire suivant les grands temps de l'année (ex halloween qui a déjà eu lieu) et un cycle bibliothèque.

10. Questions diverses

Question 1 : l'organisation du temps de restauration pour les élèves, que ce soit pour ceux qui sont du côté primaire et aussi pour tous les autres élèves de l'école maternelle. Combien de personnels encadrent les enfants le midi ? Et comment se passe le temps d'attente entre les services ? **Cette question a été transmise aux responsables du temps péricolaire**

Réponse de Mme Brullez : 8 personnels sur le temps du midi. Sachant que sur les 8 toujours un personnel en plus qui est souvent déplacé sur un autre établissement scolaire. Pas d'attente entre les services car il n'y a plus qu'un seul service côté maternelle. Les agents vont chercher les enfants, lavage des mains, et passage à la restauration scolaire à 12h10. Les GS mangent en élémentaire. Les élèves PS et MS vont à la sieste dans leurs dortoirs après un passage aux toilettes. Les GS retournent dans la cour de récréation de l'école maternelle.

Question 2 : Nous souhaiterions savoir comment les élèves de maternelles intégrés dans le bâtiment des primaires ont accès aux toilettes ? Ont-ils accès à des toilettes adaptés dans leur bâtiment ou doivent-ils retourner du côté de la maternelle pour y accéder ? (sur le temps scolaire mais aussi péricolaire).

Les services de la Mairie de Dijon ont réhabilité les toilettes situés dans la cour de l'école élémentaire. Les enseignantes des classes concernées effectuent plusieurs passages dans ces toilettes pour le bien être des enfants. De plus, deux toilettes pour enfants ont été installés dans une pièce attenante à la

classe de Mme Brignoli pour pallier aux besoins urgents et aux éventuels accidents.

Question 3 : Malgré la réunion qui a eu lieu, nous souhaiterions tout de même aborder avec vous le point concernant la sécurité pendant les travaux. Quels sont les aménagements que la mairie a prévus pendant les travaux ? **Cette question a été transmise aux services de la Mairie de Dijon Mme Gibert procède à la lecture des réponses transmises par les services de la Mairie de Dijon.**

L'architecte n'étant pas encore désigné, le phasage des travaux avec l'intervention des différents corps de métiers n'est pas déterminé.

Toutefois, dès connaissance du déroulement précis des travaux, les directions d'école seront associées, comme depuis le début ainsi que l'ensemble des familles.

A l'instar des autres travaux dans les écoles dijonnaises, des aménagements seront bien évidemment installés.

Comme évoqué lors de la réunion avec les parents d'élèves du 8 octobre dernier, d'autres réunions avec l'ensemble des familles et des professionnels éducatifs auront lieu pour apporter des précisions.

Question de Mme Taconet Représentante de parents d'élèves à Mme Gibert : Que pense l'équipe enseignante de l'école maternelle des travaux qui seront réalisés ?

Mme Gibert répond : Pour le bien-être du personnel et des enfants de l'école maternelle, c'est une bonne chose que des travaux soient effectués et que les bâtiments préfabriqués soient détruits. En effet, l'état général de ces bâtiments se dégrade rapidement.

Le fait que les classes de la maternelle passent du côté élémentaire est un choix des services de la Mairie de Dijon. Il s'agit d'une réhabilitation de bâtiments existants. Néanmoins, nous nous interrogeons sur l'organisation et la disposition des espaces. Il semble que ceux-ci seront nettement réduits par rapport aux espaces actuels. Mais nous devrions être sollicités par les services de la Mairie afin d'identifier les réels besoins et éventuelles adaptations.

Quelles modalités d'association des parents ou de leurs représentants et de l'équipe enseignante pour les mois à venir : il semble y avoir encore beaucoup de choses en réflexion auxquelles nous pourrions être associés.

Mme Gibert répond : Nous remercions vivement les RPE pour cette proposition. Malheureusement, nous n'avons, à l'heure actuelle, pas suffisamment d'éléments pour prévoir, organiser le déménagement à venir.

Lorsque nous serons en mesure d'y répondre, nous prendrons contact avec les RPE et nous les solliciterons dans la mesure du possible.

Question 4 : La sécurité aux abords de l'entrée de l'école est encore un sujet que nous souhaiterions mettre en avant. Avez-vous plus d'indications concernant le panneau qui devait être mis en place ou des propositions de la mairie pour faire respecter le stationnement gênant et dangereux devant l'école ? **Cette question a été transmise aux services de la Mairie de Dijon Mme Gibert procède à la lecture des réponses transmises par les services de la Mairie de Dijon.**

Au regard de la réglementation en vigueur tous les aménagements sont présents afin de signaler l'école auprès des usagers :

-2 panneaux « Prudence école » de part et d'autre du portail rue du Volnay

-1 coussin berlinois (ralentisseur) + bornes à proximité de l'entrée de l'école rue du Volnay

- 3 panneaux et marquage au sol « Zone 30 » de part et d'autre de la rue du Volnay et rue du Clos du Tart

- 3 panneaux d'interdiction de stationner, dont un mis en place lors de la dernière campagne d'aménagement (février 2024) à l'angle de la rue du Volnay et de la rue du Clos du Tart

A ce jour, nous ne pouvons aller au-delà. La problématique soulevée nous renvoie sans conteste à un manque de civisme de la part des différents usagers. Le cas échéant, la Direction de la Tranquillité Publique peut être sollicitée afin que soit menée une action de sensibilisation.

L'ensemble des RPE présents ce soir relèvent la dernière proposition et souhaiteraient que les services de la Mairie rentrent en contact avec la direction de la tranquillité publique afin de mener une action devant le portail situé rue du Volnay.

Question 5 : Serait-il possible de nous faire le bilan des différents projets pédagogiques (tandems solidaire, ...) menés par les enseignants l'an dernier. Quels sont vos retours sur ses projets ? Pensez-vous les reconduire cette année ? *Réponse apportée par Mme Gibert*

Comme explicité précédemment dans la partie 7 – nous reconduisons les projets Tandem-Solidaire et E3D.

Lecture fiche action E3D et TS

Question 6 : Concernant la mise en place de la semaine de 4 jours, avez-vous déjà réfléchi à des pistes d'action pour recenser les avis des parents ? Nous pouvons peut-être nous appuyer sur ce que les communes au-alentour ont mis en place. Question que nous souhaiterions poser également à la mairie de Dijon. **Cette question a été transmise aux services de la Mairie de Dijon Mme Gibert procède à la lecture des réponses transmises par les services de la Mairie de Dijon.**

La règle nationale des rythmes scolaires reste, à ce jour, 9 demi-journées. Les communes pratiquant la semaine des 4 jours demandent des dérogations. Dans le cadre de la semaine des 4,5 jours, la Ville de Dijon doit produire un projet éducatif auprès de l'Éducation nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales. Ces 2 institutions, après étude du projet pluriannuel jusqu'en 2026, ont validé le projet éducatif.

En date du 5 novembre 2024, la Ville de Dijon est en attente des débats à l'Assemblée Nationale puis du Sénat pour connaître les décisions à venir pour la rentrée de septembre 2025. A la fin des débats nationaux et des impacts sur les collectivités, nous pourrons apporter une réponse plus précise.

Quelques dates à retenir :

- Les prochains conseils d'école : Jeudi 20 mars 2025 et le Lundi 23 juin 2025.

La séance est clôturée à 19h10.

La Directrice,
Magalie GIBERT

La(e) secrétaire : Mme De Luca Marlène

